



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 31  
Recrutement de vacataires pour la période estivale**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 1 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le fonctionnement des services durant la période estivale,

Monsieur le Maire propose de créer des postes de vacataires pour effectuer un total d'environ 480 heures de travail, à compter de juin 2023, rémunérés sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Il propose également que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

**Le conseil municipal, Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,**

**Décide** d'autoriser le maire à créer, à compter de juin 2023, des postes de vacataires pour effectuer un total d'environ 480 heures de travail, afin de renforcer durant la période estivale le fonctionnement des services, rémunérés sur la base du SMIC horaire en vigueur.

**Donne** tout pouvoir au maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 29*

*Nombre de présents : 26*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 29*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230431-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE